

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 269

AMENDEMENTprésenté par
M. Bazin

ARTICLE 10

I. – Au début de la première phrase phrase de l’alinéa 45, substituer aux mots :

« Les 1° et »

les mots :

« Le *a* du 1° et le ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa 45, substituer à la référence :

« 1° *bis* »

la référence :

« *c* du 1° ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Correction d’une erreur matérielle (le I ne comprend pas de 1° *bis* et il faut y lire le *c* du 1° ; la suppression de la référence au *b* dans la première phrase correspond à la suppression de l’alinéa 4).